

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO  
Code du produit : 789067-006  
UFI : 47WN-WF7V-5V0Y-MX56

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes : Nettoyant surfaces  
Utilisations déconseillées : Utilisations autres que celles identifiées pertinentes

**Système de descripteurs des utilisations (REACH) :**

PC 35 :Produit de lavage et de nettoyage (inclus les produits à base de solvant)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : BFC SAS.  
Adresse : 11, Rue de l'Huisne.61110.REMALARD-EN-PERCHE.France.  
Téléphone : +33 (0)2 33 85 40 00. Fax : .  
labo@bfc-sa.fr  
http://bfc-sas.fr  
Pour ADEO Services, 135 rue Sadi Carnot 59118 RONCHIN.

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : ORFILA / INRS.

**Autres numéros d'appel d'urgence**

S.A.M.U. : 15  
POMPIERS : 18  
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
Appel d'Urgence Européen : 112

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Matière corrosive pour les métaux, Catégorie 1 (Met. Corr. 1, H290).  
Corrosion cutanée, Catégorie 1 (Skin Corr. 1, H314).  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

CAS 78330-20-8 ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence - Généraux :	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
Conseils de prudence - Prévention :	
P260	Ne pas respirer les vapeurs.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
Conseils de prudence - Intervention :	
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Conseils de prudence - Stockage :	
P405	Garder sous clef.
Conseils de prudence - Elimination :	
P501	Éliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé dans les ordures ménagères conformément à la réglementation nationale.

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq$  0.1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**3.2. Mélanges**

**Composition :**

Identification	Classification (CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 7664-38-2 EC: 231-633-2 REACH: 01-2119485924-24 <b>ACIDE PHOSPHORIQUE</b>	GHS05 Dgr Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314	B [i]	10 $\leq$ x % < 25
CAS: 7647-01-0 EC: 231-595-7 REACH: 01-2119484862-27 <b>ACIDE CHLORHYDRIQUE</b>	GHS05, GHS07 Dgr Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335	[i]	2.5 $\leq$ x % < 10
CAS: 78330-20-8 <b>ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS</b>	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		0 $\leq$ x % < 2.5
CAS: 69011-36-5 EC: 931-138-8 REACH: POLYMER <b>ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ</b>	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		0 $\leq$ x % < 2.5

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

CAS: 7632-00-0 EC: 231-555-9 REACH: 01-2119471836-27  NITRITE DE SODIUM	GHS06, GHS09, GHS03 Dgr Ox. Liq. 3, H272 Acute Tox. 3, H301 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1		0 <= x % < 2.5
CAS: 532-32-1 EC: 208-534-8 REACH: 01-2119460683-35  BENZOATE DE SODIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 112-53-8 EC: 203-982-0 REACH: 01-2119485976-15  LAURYL ALCOHOL	GHS07, GHS09 Wng Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 25322-68-3 EC: 500-038-2  POLYETHYLÈNE GLYCOL		[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 5989-27-5 EC: 227-813-5  D-LIMONENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 80-56-8 EC: 201-291-9 REACH: 01-2119519223-49  ALPHA-PINENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H302 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 13466-78-9 EC: 236-719-3 REACH: 01-2119520252-55  DELTA-3-CARENE	GHS02, GHS07, GHS08, GHS09 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 2, H411	[i]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 603-057-00-5 CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9  ALCOOL BENZYLIQUE	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	[i]	0 <= x % < 2.5
CAS: 5392-40-5 EC: 226-394-6  CITRAL	GHS07 Wng Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319	[i]	0 <= x % < 2.5

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

**Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 7664-38-2 EC: 231-633-2 REACH: 01-2119485924-24 <b>ACIDE PHOSPHORIQUE</b>	Skin Corr. 1B: H314 C>= 25% Skin Irrit. 2: H315 10% <= C < 25% Eye Dam. 1: H318 C>= 25% Eye Irrit. 2: H319 10% <= C < 25%	
CAS: 7647-01-0 EC: 231-595-7 REACH: 01-2119484862-27 <b>ACIDE CHLORHYDRIQUE</b>	Skin Corr. 1B: H314 C>= 25% Skin Irrit. 2: H315 10% <= C < 25% Eye Dam. 1: H318 C>= 25% Eye Irrit. 2: H319 10% <= C < 25% STOT SE 3: H335 C>= 10%	inhalation: ETA = 45.6 mg/l 4h (poussière/brouillard) dermale: ETA = 5010 mg/kg PC orale: ETA = 700 mg/kg PC
CAS: 78330-20-8 <b>ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS</b>	Eye Dam. 1: H318 C>= 3% Eye Irrit. 2: H319 1% <= C < 3%	
CAS: 69011-36-5 EC: 931-138-8 REACH: POLYMER <b>ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ</b>	Eye Dam. 1: H318 C>= 10% Eye Irrit. 2: H319 1% <= C < 10%	orale: ETA = 1140 mg/kg PC
CAS: 7632-00-0 EC: 231-555-9 REACH: 01-2119471836-27 <b>NITRITE DE SODIUM</b>	Ox. Liq. 3: H272 C>= 100%	orale: ETA = 180 mg/kg PC
CAS: 532-32-1 EC: 208-534-8 REACH: 01-2119460683-35 <b>BENZOATE DE SODIUM</b>		inhalation: ETA = 12.2 mg/l 4h orale: ETA = 3140 mg/kg PC
CAS: 13466-78-9 EC: 236-719-3 REACH: 01-2119520252-55 <b>DELTA-3-CARENE</b>		inhalation: ETA = 1.5 mg/l 4h (poussière/brouillard) orale: ETA = 4800 mg/kg PC
INDEX: 603-057-00-5 CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9 <b>ALCOOL BENZYLIQUE</b>		orale: ETA = 1200 mg/kg PC

**Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quel que soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Rincer à l'eau savonneuse.

## IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006

### En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Symptômes : rougeur, gonflement des tissus, brûlure.

Contact avec les yeux : Symptômes : rougeur, larmimation, gonflement des tissus, brûlure.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Information pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique. Le traitement de la surexposition sera basé sur le contrôle des symptômes et la condition clinique du patient.

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

#### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

Isoler la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant basique, par exemple solution aqueuse de carbonate de sodium, ou autre.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Métal

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Union européenne (2022/431, 2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

CAS	VME-mg/m3 :	VME-ppm :	VLE-mg/m3 :	VLE-ppm :	Notes :
7664-38-2	1	-	2	-	-
7647-01-0	8	5	15	10	-

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
7664-38-2	1 mg/m3	3 mg/m3			
7647-01-0			2 ppm	A4	
80-56-8	20 ppm			SEN; A4	
13466-78-9	20 ppm			SEN; A4	
5392-40-5	5 (IFV) ppm			Skin; SEN; A4	

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 02/2022) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
7664-38-2		2E mg/m3		2(I)
7647-01-0		2 ppm 3 mg/m3		2(I)
532-32-1		10 E mg/m3		2 (II)
112-53-8		20 ppm 155 mg/m3		1(I)
25322-68-3		200 E mg/m3		8(II)
5989-27-5		5 ppm 28 mg/m3		4(II)
100-51-6		5 ppm 22 mg/m3		2 (I)

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
7664-38-2	0.2	1	0.5	2	VLRI	
7647-01-0			5	7.6	VLRC	

- Espagne (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo (INSHT), 2019) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
7664-38-2	1 mg/m3	2 mg/m3		VLI. s	
7647-01-0	5 ppm 7.6 mg/m3	10 ppm 15 mg/m3		VLI	
5989-27-5	30 ppm 168 mg/m3			Sen. via dermica	

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

80-56-8	20 ppm 113 mg/m3				
13466-78-9	20 ppm 113 mg/m3				
5392-40-5	5 ppm			via dermica. Sen.FIV	

**Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

DELTA-3-CARENE (CAS: 13466-78-9)

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Travailleurs**

Contact avec la peau  
Effets locaux à court terme  
161 µg de substance/cm2

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
5.98 mg de substance/m3

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Consommateurs**

Ingestion  
Effets systémiques à long terme  
0.31 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Ingestion  
Effets locaux à court terme  
81 µg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
1.06 mg de substance/m3

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Travailleurs**

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
34.7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Contact avec la peau  
Effets locaux à long terme  
4.5 mg de substance/cm2

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
10.4 mg de substance/m3

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets locaux à long terme  
6.3 mg de substance/m3

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Consommateurs**

Ingestion  
Effets systémiques à long terme  
25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

DNEL : 20.8 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 2.7 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 2.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 1.3 mg de substance/m3

**NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)**

**Utilisation finale :** **Travailleurs**  
Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme  
DNEL : 2 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 2 mg de substance/m3

**ACIDE CHLORHYDRIQUE ...% (CAS: 7647-01-0)**

**Utilisation finale :** **Travailleurs**  
Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 8 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme  
DNEL : 15 mg de substance/m3

**ACIDE PHOSPHORIQUE ...% (CAS: 7664-38-2)**

**Utilisation finale :** **Travailleurs**  
Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 2.92 mg de substance/m3

**Utilisation finale :** **Homme exposé via l'environnement**  
Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 0.73 mg de substance/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

**DELTA-3-CARENE (CAS: 13466-78-9)**

Compartiment de l'environnement : Sol  
PNEC : 2.48 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce  
PNEC : 50 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer  
PNEC : 5 µg/l

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 11.88 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 1.19 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 3.26 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Prédateurs en milieu d'eau douce (Orale) 1.35 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Prédateurs en milieu marin (Orale) 1.35 mg/kg
<b>D-LIMONENE (CAS: 5989-27-5)</b>	
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sol 0.262 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 5.4 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 0.54 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 1.32 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.13 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 1.8 mg/l
<b>NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)</b>	
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sol 0.000733 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 0.0054 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 0.00616 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 0.0054 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment d'eau douce 0.0195 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Sédiment marin 0.0223 mg/kg
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 21 mg/l

**ACIDE CHLORHYDRIQUE ...% (CAS: 7647-01-0)**

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau douce 0.036 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau de mer 0.036 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Eau à rejet intermittent 0.045 mg/l
Compartiment de l'environnement : PNEC :	Usine de traitement des eaux usées 0.036 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir rubriques 6, 7, 12 et 13.

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat physique**

Etat Physique : Liquide Visqueux.

**Couleur**

Non précisé

**Odeur**

Seuil olfactif : Non précisé.

**Point de fusion**

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

**Point de congélation**

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point d'ébullition : 100 °C.

**Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

**Point d'éclair**

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

**Température d'auto-inflammation**

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

**Température de décomposition**

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

**pH**

pH : 1.00 +/-0.5.

Acide fort.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

**Viscosité cinématique**

Viscosité : Non précisé.

**Solubilité**

Hydrosolubilité : Soluble.

Liposolubilité : Non précisé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

**Densité et/ou densité relative**

Densité : > 1

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**Caractéristiques des particules**

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Mélange qui, par action chimique, peut attaquer ou même détruire les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel
- la chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de/des :

- bases
- métaux
- hypochlorite de sodium

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

**11.1.1. Substances**

**Toxicité aiguë :**

ALCOOL BENZYLIQUE (CAS: 100-51-6)

Par voie orale : DL50 = 1200 mg/kg poids corporel/jour

DELTA-3-CARENE (CAS: 13466-78-9)

Par voie orale : DL50 = 4800 mg/kg poids corporel/jour

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 1.5 mg/l  
Durée d'exposition : 4 h

POLYETHYLÈNE GLYCOL (CAS: 25322-68-3)

Par voie orale : DL50 > 10000 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 20000 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 2.5 mg/l

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Par voie orale : DL50 = 3140 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Rat

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Lapin

Par inhalation (n/a) : CL50 = 12.2 mg/l  
Espèce : Rat  
Durée d'exposition : 4 h

**NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)**

Par voie orale : DL50 = 180 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Rat

**ISOTRIDEKANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)**

Par voie orale : DL50 = 1140 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Rat  
Autres lignes directrices

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Lapin  
Autres lignes directrices

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 1.6 mg/l  
Espèce : Rat

**ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)**

Par voie orale : 300 < DL50 <= 2000 mg/kg  
Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

**ACIDE CHLORHYDRIQUE ...% (CAS: 7647-01-0)**

Par voie orale : DL50 = 700 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Chat

Par voie cutanée : DL50 = 5010 mg/kg poids corporel/jour  
Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 = 45.6 mg/l  
Espèce : Chat  
Durée d'exposition : 4 h

**ACIDE PHOSPHORIQUE ...% (CAS: 7664-38-2)**

Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de la classe de toxicité aiguë)

Espèce : Lapin

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

**NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)**

Irritation : Score moyen = 0  
Effet observé : Irritation globale  
Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

**ISOTRIDEKANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)**

Irritation : Aucun effet observé.

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

Score moyen < 1.5  
Espèce : Lapin

ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

ACIDE CHLORHYDRIQUE ...% (CAS: 7647-01-0)  
Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)  
Rougeur de la conjonctive : 2 <=Score moyen < 2,5 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observation  
Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 24 h  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)  
Opacité cornéenne : Score moyen = 0  
Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h

Iritis : Score moyen = 0  
Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h

Rougeur de la conjonctive : Score moyen = 2.44  
Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h

Oedème de la conjonctive : Score moyen = 0.67  
Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 72 h

**ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)**

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la cornée qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur l'iris qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.

Guinea Pig Maximisation Test) :

Espèce : Porc de Guinée

Autres lignes directrices

**Mutagénicité sur les cellules germinales :**

ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)

Aucun effet mutagène.

**Cancérogénicité :**

ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction :**

ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)

Aucun effet toxique pour la reproduction

**11.1.2. Mélange**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 97-53-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 3844-45-9 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 7647-01-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Acide phosphorique (CAS 7664-38-2): Voir la fiche toxicologique n° 37.

- Nitrite de sodium (CAS 7632-00-0): Voir la fiche toxicologique n° 169.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**12.1.1. Substances**

POLYETHYLÈNE GLYCOL (CAS: 25322-68-3)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 20000 mg/l

Espèce : Oncorhynchus mykiss

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 53484 mg/l

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)

Toxicité pour les poissons :

1 < CL50 <= 10 mg/l

Espèce : Cyprinus carpio

Durée d'exposition : 96 h

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés :  
1 < CE50 <= 10 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 48 h  
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)  
  
CE10 = 2.6 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 21 jours  
OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues :  
1 < CEr50 <= 10 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h  
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)  
  
CEEx > 1 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h

ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)

Toxicité pour les poissons :  
CL50 > 10 mg/l  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :  
CE50 > 10 mg/l  
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues :  
CEr50 > 10 mg/l  
Durée d'exposition : 72 h

ACIDE PHOSPHORIQUE ...% (CAS: 7664-38-2)

Toxicité pour les poissons :  
CL50 = 138 mg/l  
Espèce : Gambusia affinis  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :  
CE50 > 100 mg/l  
Espèce : Daphnia magna  
Durée d'exposition : 48 h  
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :  
CEr50 > 100 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h  
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)  
  
NOEC = 100 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Toxicité pour les poissons :  
CL50 = 460 mg/l  
Espèce : Leuciscus idus melanotus  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :  
CE50 >= 100 mg/l

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

	Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h
Toxicité pour les algues :	10 < CEr50 <= 100 mg/l Durée d'exposition : 72 h
<b>NITRITE DE SODIUM (CAS: 7632-00-0)</b>	
Toxicité pour les poissons :	CL50 = 0.54 mg/l Facteur M = 1 Espèce : Oncorhynchus mykiss Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 15.4 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)
Toxicité pour les algues :	CEr50 >=100 mg/l Espèce : Scenedesmus subspicatus Durée d'exposition : 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)
Toxicité pour les plantes aquatiques :	Durée d'exposition : 72 h
<b>ACIDE CHLORHYDRIQUE ...% (CAS: 7647-01-0)</b>	
Toxicité pour les poissons :	CL50 = 369 mg/l Espèce : Brachydanio rerio Durée d'exposition : 96 h
Toxicité pour les crustacés :	CE50 = 213 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h

### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### 12.2.1. Substances

##### POLYETHYLÈNE GLYCOL (CAS: 25322-68-3)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

##### BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

##### ISOTRIDECANOL, ÉTHOXYLÉ (CAS: 69011-36-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

##### ALCOOLS, C9-11-ISO-, RICHE EN C10, ÉTHOXYLÉS (CAS: 78330-20-8)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

##### ACIDE PHOSPHORIQUE ...% (CAS: 7664-38-2)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**12.3.1. Substances**

BENZOATE DE SODIUM (CAS: 532-32-1)  
Coefficient de partage octanol/eau :  $\log K_{oe} = -2.27$

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Dispositions locales :**

Élimination avec les ordures ménagères si l'article possède le logo Triman et les consignes de tri sinon remettre les déchets à un récupérateur agréé.

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2024 [65]).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

3265

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN3265=LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.  
(acide phosphorique)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



8

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

-

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	8	C3	III	8	80	5 L	274	E1	3	E

IMDG	Classe	2°Etiqu.	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrimage manutention	Séparation
	8	-	III	5 L	F-A, S-B	223 274	E1	Category A SW2	SGG1 SG36 SG49

IATA	Classe	2°Etiqu.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	8	-	III	852	5 L	856	60 L	A3 A803	E1
	8	-	III	Y841	1 L	-	-	A3 A803	E1

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

**Informations relatives à l'emballage :**

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

**Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

**Précurseurs d'explosifs :**

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

**Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% : agents de surface non ioniques
- parfums

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.

**IMPACT DÉTARTRANT GEL WC 750ML / ADEO - 789067-006**

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Abréviations et acronymes :**

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

CEx : La concentration effective de substance qui cause x % de réaction maximum.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

VLRI : Valeurs limites réglementaires indicatives.

VLRC : Valeurs limites réglementaires contraignantes.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.